



BETTERAVE :

Dernier BSV betterave de l'année.
La cercosporiose reste la maladie dominante.
Très faible présence de bio agresseurs.

MAÏS :

Bilan des captures de chrysomèle du maïs : de nouvelles détections.

COLZA :

Développement végétatif en cours.
Limaces : risque présent dans certaines conditions de semis et type de sol.
Altises : présence en nette augmentation – continuer la surveillance.
Pucerons : présence - évolution à surveiller.

BETTERAVE

17 parcelles observées cette semaine.

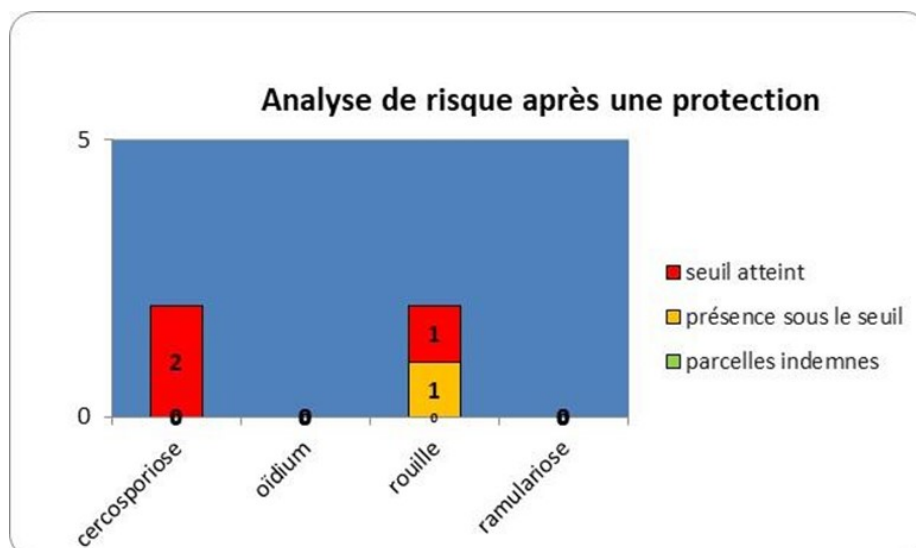
Maladies foliaires

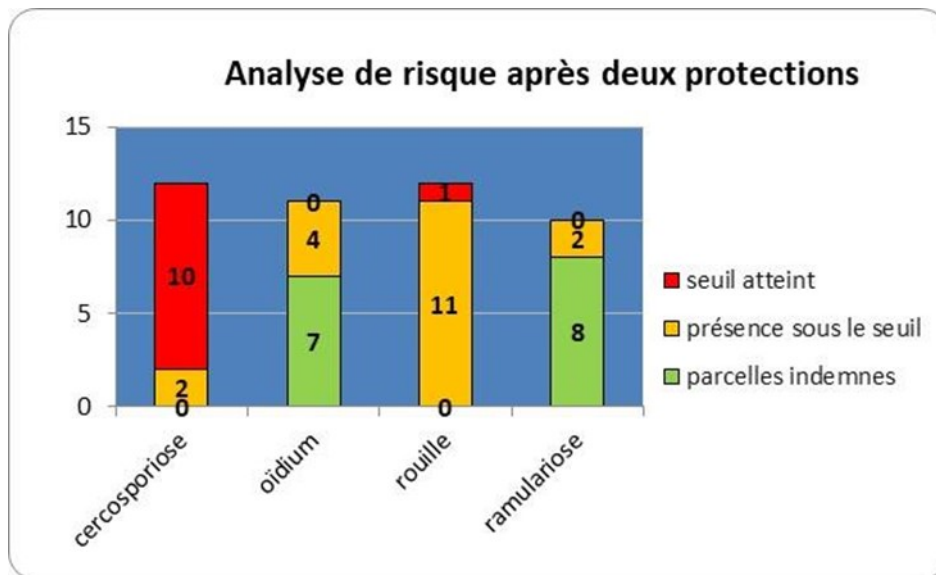


Les conditions météorologiques restent favorables au développement des maladies foliaires cercosporiose et rouille. La cercosporiose est la maladie dominante dans le réseau d'observation.

Cette semaine :

- ☞ **2 parcelles du réseau** atteignent le seuil indicatif de risque cercosporiose pour **une deuxième protection**.
- ☞ **1 parcelle du réseau** atteint le seuil indicatif de risque rouille pour **une deuxième protection**.
- ☞ **10 parcelles du réseau** atteignent le seuil indicatif de risque cercosporiose pour **une troisième protection**.
- ☞ **1 parcelle du réseau** atteint le seuil indicatif de risque rouille pour **une troisième protection**.





Carte alerte maladies au 12 septembre 2023 :

Alerte Maladies
 La filière betteravière vous conseille dans la gestion des principales maladies foliaires (cercosporiose, oïdium, rouille et ramulariose)

Comment lire cette carte ?

- T0 : seuil de risque maladies non atteint
- T1 : seuil de risque atteint, T1 réalisé ou à réaliser
- T2 : seuil de risque atteint, T2 réalisé ou à réaliser
- T3 : ...
- T4 et plus

Avis de traitements : se référer aux conseils régionaux de l'ITB
 Dates préconisées d'arrêt des traitements fongicides
 Le détail de la situation sanitaire des sites d'observation est disponible en survolant les points.

Les données d'observation sont issues de Vigicultures® et collectées par l'ITB, les services techniques des sucreries et les autres observateurs du BSV.
 Alerte Maladies est un outil d'aide à la décision. Tout traitement doit être précédé d'une vérification du dépassement du seuil dans la parcelle concernée.

Pour rester informé de l'évolution des maladies vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladie », mis à disposition par l'ITB.
 Lien : <http://maladies.itbfr.org/>

La pression des maladies du feuillage est plus forte au Sud de la région, où la nécessité d'une troisième protection est plus importante (58 % des parcelles de l'Aisne et 56 % des parcelles de l'Oise/ Somme).

	Aisne	Oise/Somme	Nord/Pas de Calais
T1	0 %	0 %	0 %
T2	42 %	44 %	73 %
T3	58 %	56 %	27 %

« Utiliser en priorité des moyens de lutte alternatifs aux traitements conventionnels, des méthodes biologiques ou des solutions de biocontrôle autorisées. En cas de nécessité d'intervention chimique de synthèse, privilégier les produits présentant le plus faible risque pour la santé et l'environnement. »

• Biocontrôle

Il existe des produits de biocontrôle autorisés sur cercosporiose
 Il s'agit de la substance active suivante : **Bacillus subtilis souche QST 713**

Il existe des produits de biocontrôle autorisés sur oïdium

Il s'agit de la substance active suivante : **Soufre**

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>



Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant</u> la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Date d'arrêt de la protection fongicide

	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Maladie observée oïdium / rouille	Avant la mi-octobre	mi-août	fin août
	Après la mi-octobre	fin août	
Maladie observée cercosporiose / ramulariose	Avant la mi-octobre	fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

À moins de 45 jours de l'arrachage, un traitement fongicide est très rarement valorisé.



Pustules de rouille (à gauche) et taches de cercosporiose (à droite)
(photos ITB)

BIO AGRESSEURS

PEGOMYIES

La présence de pégomyies régresse avec 3 parcelles signalant leur présence.

Le seuil indicatif de risque est de 50% de plantes avec galeries et présence de larve.



NOCTUELLES DEFOLIATRICES

La présence de noctuelles défoliatrices n'est pas observée cette semaine.

Le seuil indicatif de risque de 50% de plantes avec traces de morsures ou déjections récentes.



MAÏS

SUIVI DU VOL DE LA CHRYSOMÈLE DU MAÏS : de nouvelles détections.

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

La chrysomèle des racines du maïs est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90. Elle est présente en France depuis 2002. Elle est désormais considérée comme durablement implantée dans les régions Rhône-Alpes et Alsace.

Ce coléoptère **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte obligatoire.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : symptômes répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne, présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.



Chrysomèle des racines de maïs : individu femelle (droite) et mâle (gauche) (source : BSV Centre-Val-de-Loire)



Larve de la chrysomèle du maïs.



Racines coronaires dévorées par les larves.



Verse et redressement des tiges en col-de-cygne.

(Source photos : ARVALIS - Institut du végétal)

Un suivi de piégeage de la chrysomèle a été effectué durant 8 semaines :

Commune	Code Postal	Cumul des captures Juillet-août 2023
BEUVARDES	02130	0
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	59300	0
MAREUIL-SUR-OURCQ	60890	1
SERANS	60240	0
ACHICOURT	62217	0
SAINT-FLOQUIN	62370	0
TUBERSENT	62630	0
COTTENCHY	80440	30
RIVERY	80136	15
ALBERT	80300	2

Evaluation du risque :



La chrysomèle des racines de maïs est présente dans les Hauts-de-France. Cette année, elle a été détectée dans la Somme et le sud-est de l'Oise. Le nombre de captures restent très limité.

Il n'y a pas de seuil indicatif de risque

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même une seule année, limite très fortement la population de chrysomèle du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

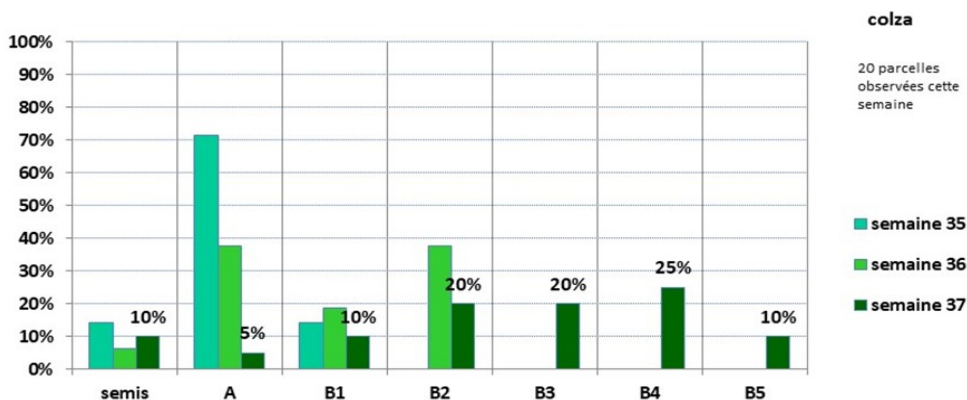
COLZA

20 parcelles ont été observées cette semaine. Les stades sont très étalés et se répartissent comme suit :

- 10% au stade semis
- 5% au stade cotylédon (A)
- 30 % aux stades B1-B2 (1 à 2 feuilles vraies)
- 45% aux stades B3-B4 (3 à feuilles vraies)
- 10% au stade B5 (5 feuilles vraies)

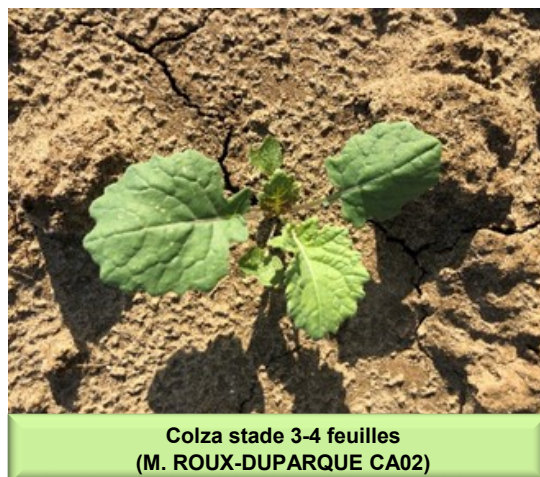
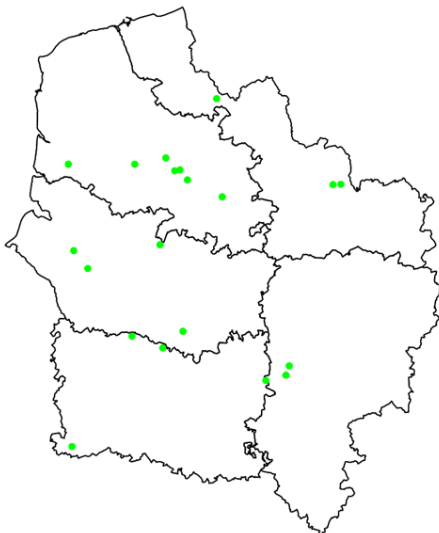
Les semis sont encore en cours sur la région, et parfois des re-semis consécutifs aux mauvaises levées après les orages du mois d'août. Les levées peuvent être aussi hétérogènes au sein d'une même parcelle. Les conditions sont actuellement favorables au développement des plantes et à la progression des stades.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



80% des parcelles sont au stade sensible pour les **limaces**, 65% pour les **altises adultes** et 90% pour les **pucerons**.

Parcelles BSV observées du 2023-09-05 au 2023-09-12



Colza stade 3-4 feuilles
(M. ROUX-DUPARQUE CA02)

LIMACES: risque présent dans certaines conditions de semis et de types de sol

Evaluation du risque



Pour évaluer au mieux le risque, il est vivement conseillé de positionner des pièges à limaces **dès maintenant** dans les parcelles où le colza sera semé. Pour cela, disposez 4 bâches de 0,25 m². Humidifiez-les, et en ne mettant pas d'appâts (anti-limace). De préférence, disposez-les le soir et relevez-les le lendemain matin. Changez la position des bâches à chaque observation.

Le risque est à évaluer en fonction :

- Des **captures de limaces** dans les pièges. Cette semaine, aucune capture n'est identifiée sur le réseau BSV .
- Des conditions météorologiques : les conditions sèches et très chaudes récentes ne sont pas favorables au risque limace.
- De la **dynamique du développement** du colza : les attaques sont davantage problématiques à un stade jeune (levée-cotylédons) ou sur des colzas peu poussants (semis en mauvaises conditions, froid, phyto, repousses, pailles...).
- Des **principaux facteurs agronomiques et niveau de risque à priori** (cf tableau ci-dessous).

Facteurs agronomiques	Risque	Commentaires
Type de sol		
Sable	Moyen	
Limon	Elevé	
Argile	Très élevé	Souvent plus motteux, moins compact et plus humide
Gestion des résidus		
Exportation des résidus de récolte	Faible	
Présence importante de résidus	Très élevée	Favorable à la multiplication (abri source de nourriture et d'humidité)
Travail du sol		
Labour	Faible	Enfouissement des pontes
Déchaumage	Très	Destruction des œufs par dessèchement
Semis direct	Très élevée	Souvent lié à la présence d'un mulch
Roulage	Faible	Réduction des interstices
Qualité des semis		
Lit de semences pailleux	Elevé	Conserve l'humidité et permet l'alimentation des limaces
Motteux	Elevé	Abri pour les limaces

- **De la présence d'auxiliaire** : limiter les interventions chimiques au strict nécessaire afin de les préserver.

Les observations sur plante du réseau BSV montrent des surfaces foliaires détruites dans 8 parcelles, à raison de 2 à 40% des plantes atteintes.

Période de risque: depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

ALTISES ADULTES: présence en nette augmentation, continuer la surveillance.



Piégeage :

Des **altises des crucifères** ont été piégées dans 6 parcelles, avec de 1 à 12 individus dans la cuvette.

Des **altises d'hiver ou grosse altises** ont été piégées dans 13 parcelles, avec 1 à 62 individus dans la cuvette, et une moyenne de 20,38.

Observations sur plantes :

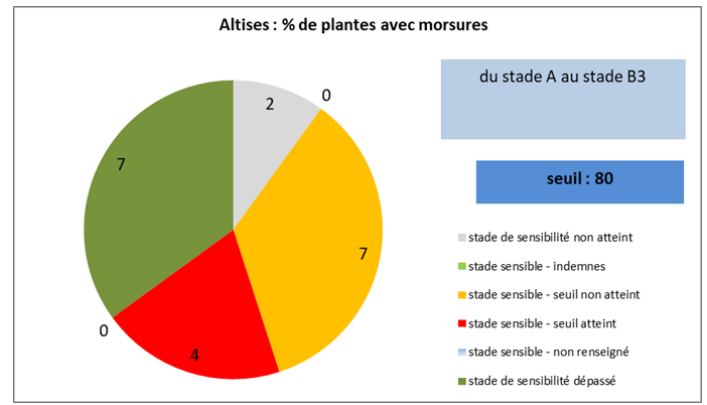
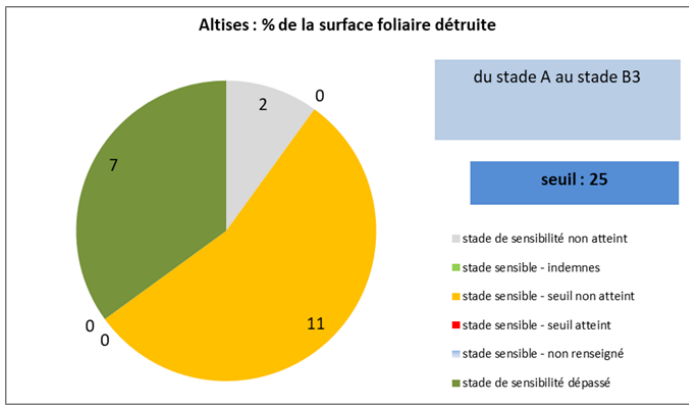
- 18 parcelles entre 5 et 100% de plantes avec morsures, et une moyenne de 55%
- 17 parcelles entre 1 et 20% de la surface foliaire détruite, et une moyenne de 7,88 %

4 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque pour le pourcentage de plantes avec morsures. Le seuil pour la surface foliaire détruite n'est pour l'instant pas atteint, mais s'en approche.

Il faut être vigilant sur les parcelles, soit avec une hétérogénéité de stades, soit encore peu développées.

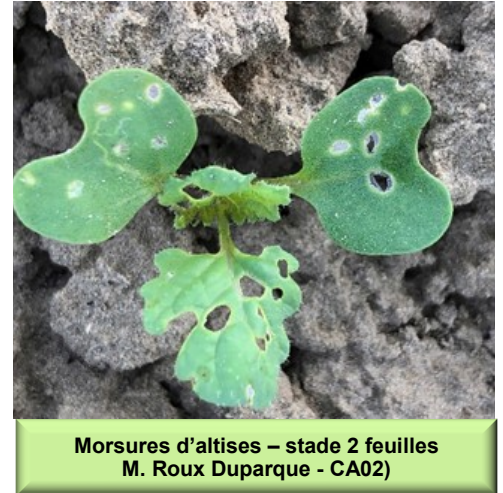
Seuil Altises : 80% des pieds avec morsures ET 25% de surface foliaire détruite*.

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque



On rencontre 2 types d'altises sur colza:

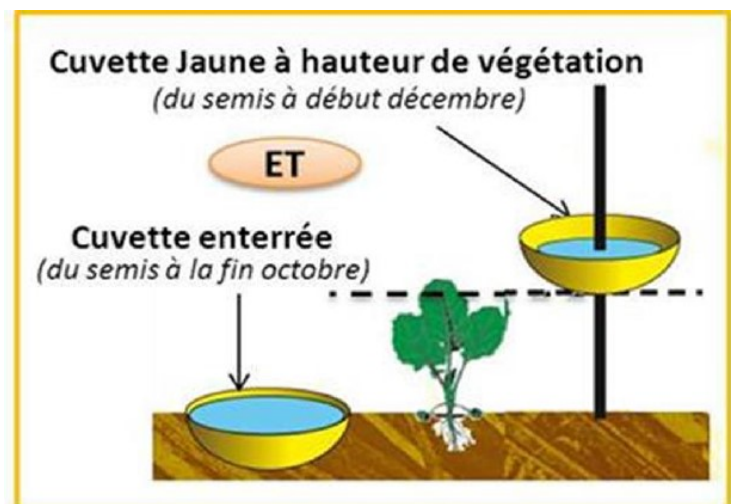
- **La grosse altise (altise d'hiver) de 3 à 5 mm** : Le vol de la grosse altise est généralement déclenché par une remontée des températures au-delà de 20°C. Les données du BSV depuis 2009 montrent un pic régional de vols habituellement compris entre le 15 et le 20 septembre pour la grosse altise.
- **La petite altise (altise des crucifères) de taille réduite (2 à 2,5 mm)** : Les vols de petites altises sont généralement plus précoces, avec une fréquence et une mobilité moindre, et souvent localisés en bordure de parcelle (risque plus élevé sur une parcelle jouxtant un ancien colza).
- Voir les photos comparatives des insectes dans les précédents BSV



Pensez à la cuvette jaune pour les altises:

- Disposez une cuvette enterrée dans le sol (pour capture de la grosse altise) ET une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charançon du bourgeon terminal principalement). Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10 m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza.
- Remplissez les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).
- Relevez vos cuvettes au minimum une fois par semaine. Renouveler l'eau régulièrement (conseil : mettez un bidon non coloré à proximité).

Un outil pour estimer le risque lié au prélèvement foliaire par les altises adultes, est disponible sur le site de Terres Inovia en suivant ce lien : <https://www.terresinovia.fr/-/altise-adulte-colza>



PUCERONS: Présence– à surveiller:

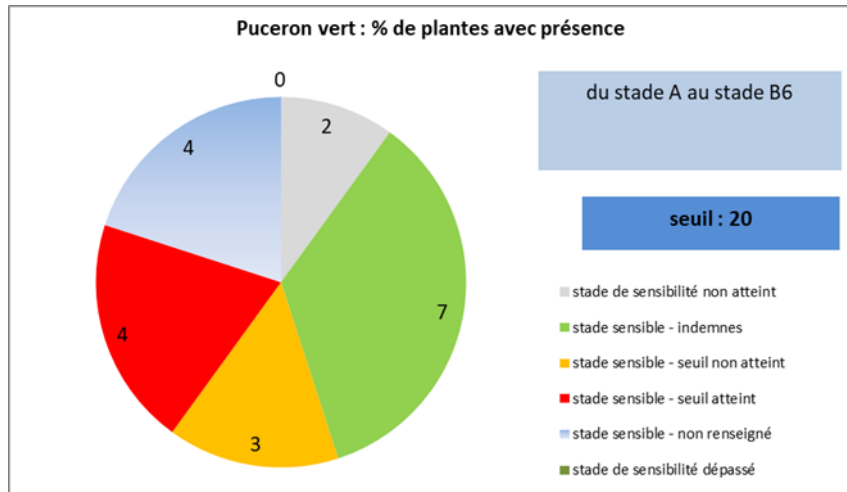


Des **pucerons verts** ont été observés, déjà depuis la semaine dernière.

Cette semaine, ils sont observés sur 7 parcelles du réseau à raison de 1 à 100% des plantes atteintes, et une moyenne de 41,4%.

4 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque.

Leur présence précoce est liée aux conditions de température élevées, favorables à leur développement.



Seuil indicatif de risque des pucerons : 20% des plantes porteuses de pucerons, durant les 6 premières semaines de végétation (soit jusqu'à environ 6 feuilles environ).

Le virus de la jaunisse du navet (TuYV) peut être transmis par les pucerons verts. En présence de ces pucerons, si la variété de colza est résistante à la jaunisse (TuYV) ou si le colza a dépassé le stade 6 feuilles à l'arrivée des pucerons, le risque de jaunisse est faible.

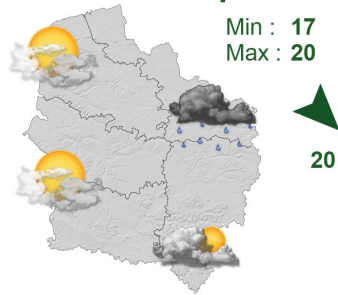
AUTRES RAVAGEURS :

Des **tenthredes de la rave adulte** sont piégés dans 3 parcelles à raison de 1 à 26 individus.

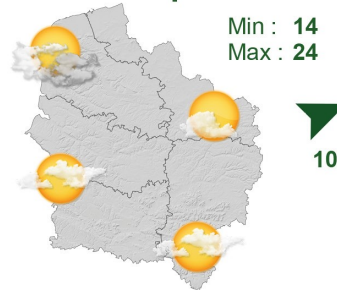
Un **baris** est piégé dans une parcelle.

METEOROLOGIE

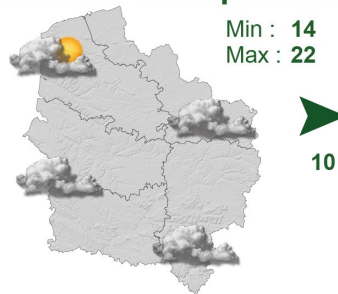
Mercredi 13 Septembre



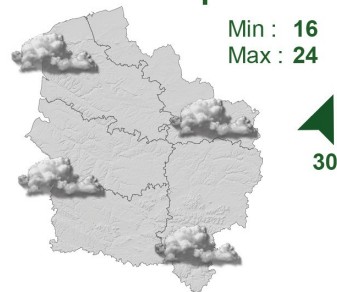
Jeudi 14 Septembre



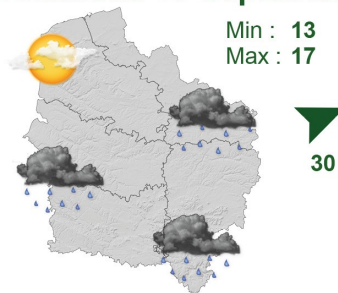
Vendredi 15 Septembre



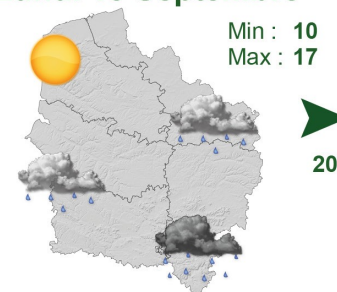
Samedi 16 Septembre



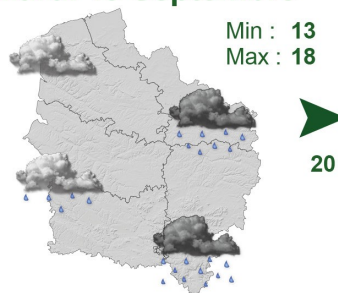
Dimanche 17 Septembre



Lundi 18 Septembre



Mardi 19 Septembre



**Pour en Savoir +
Rendez-vous sur
www.agate-france.com/bulletins-meteo**

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Nam-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Gemmech, IREO de Fizecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdale, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de Fôles, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Meurbains, Nord Wagoce, NORIAP, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Yemovéo, Terece, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bill, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratael, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

